

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SOUS-ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, EMC

SESSION 2022

SUJET ZÉRO n° 1

Durée de l'épreuve : **2 heures 30**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 18 pages numérotées de 1/18 à 18/18.

Répartition des points

1 ^{re} partie	6 points
2 ^e partie	8 points
3 ^e partie	6 points

Ce sujet zéro comporte des propositions de réponses *en italique et en couleur*.

Les **annexes** seront placées en fin de sujet lors de l'épreuve. Pour des commodités de lecture, elles sont placées ici dans le corps de ce sujet zéro, ainsi que les réponses possibles correspondantes.

1^{re} partie : HISTOIRE (6 points)

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945

Compétence : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)

1) À l'aide d'un exemple de votre choix, définissez ce qu'est la guerre froide.

Réponse possible : les historiens appellent guerre froide la période d'affrontement idéologique entre les deux superpuissances, États-Unis et URSS, de 1945 à 1989. Cet affrontement entre les deux Grands repose sur une course aux armements, l'utilisation de la propagande et s'exprime dans des conflits par pays interposés. Le candidat pourra s'appuyer sur l'exemple de l'Allemagne ou de la Corée, enjeux entre les deux camps.

Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945

2) Complétez la frise chronologique (annexe 1) avec les éléments suivants :

- Les femmes obtiennent le droit de vote (électorales et éligibles).
- Proclamation de la V^e République.
- Guerre d'indépendance de l'Algérie.
- Lois Auroux sur le droit du travail.

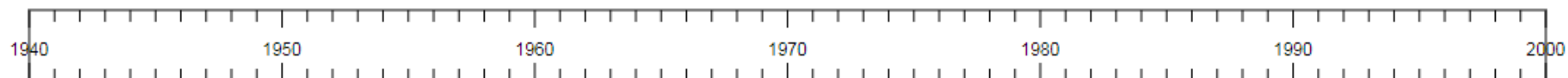
Compétence : S'approprier les démarches historiques (3 points)

3) En quelques lignes, racontez un événement politique ou social de la V^e République puis expliquez son importance historique.

Réponse possible : Au regard des programmes d'enseignement, le candidat pourra choisir un repère parmi les repères étudiés en classe (1958 : proclamation de la V^e République ; 1962 : élection du président de la République au suffrage universel direct ; 1968 : manifestations ouvrières et étudiantes de mai...).

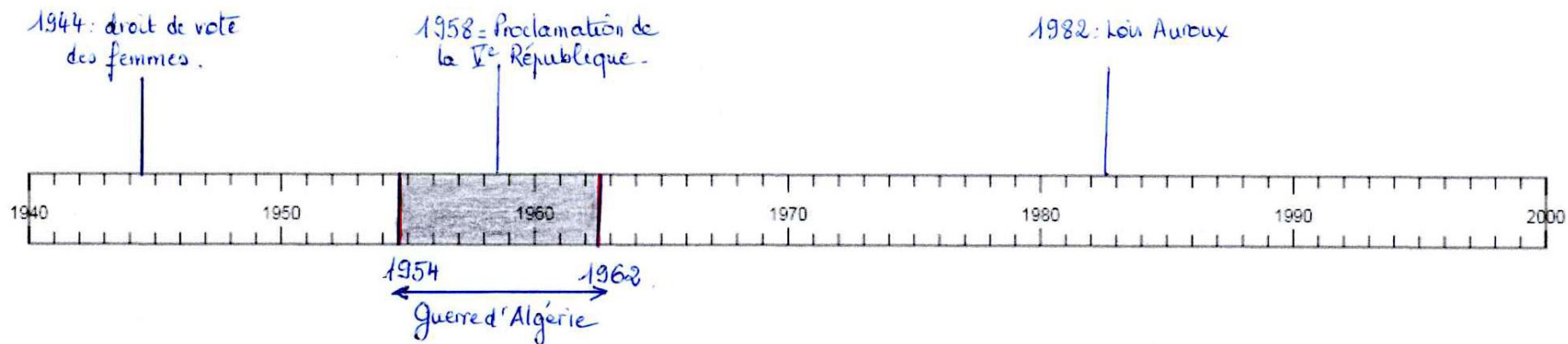
Le professeur évaluera la capacité du candidat à raconter en apportant des repères historiques, en citant des acteurs, et en expliquant les événements.

Annexe 1 : à rendre avec la copie



Réponse :

Annexe 1 : à rendre avec la copie



2^e partie : GÉOGRAPHIE (8 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

Capacités :

- Situer un risque climatique dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.
- Réaliser une production cartographique simple montrant la vulnérabilité d'un territoire.

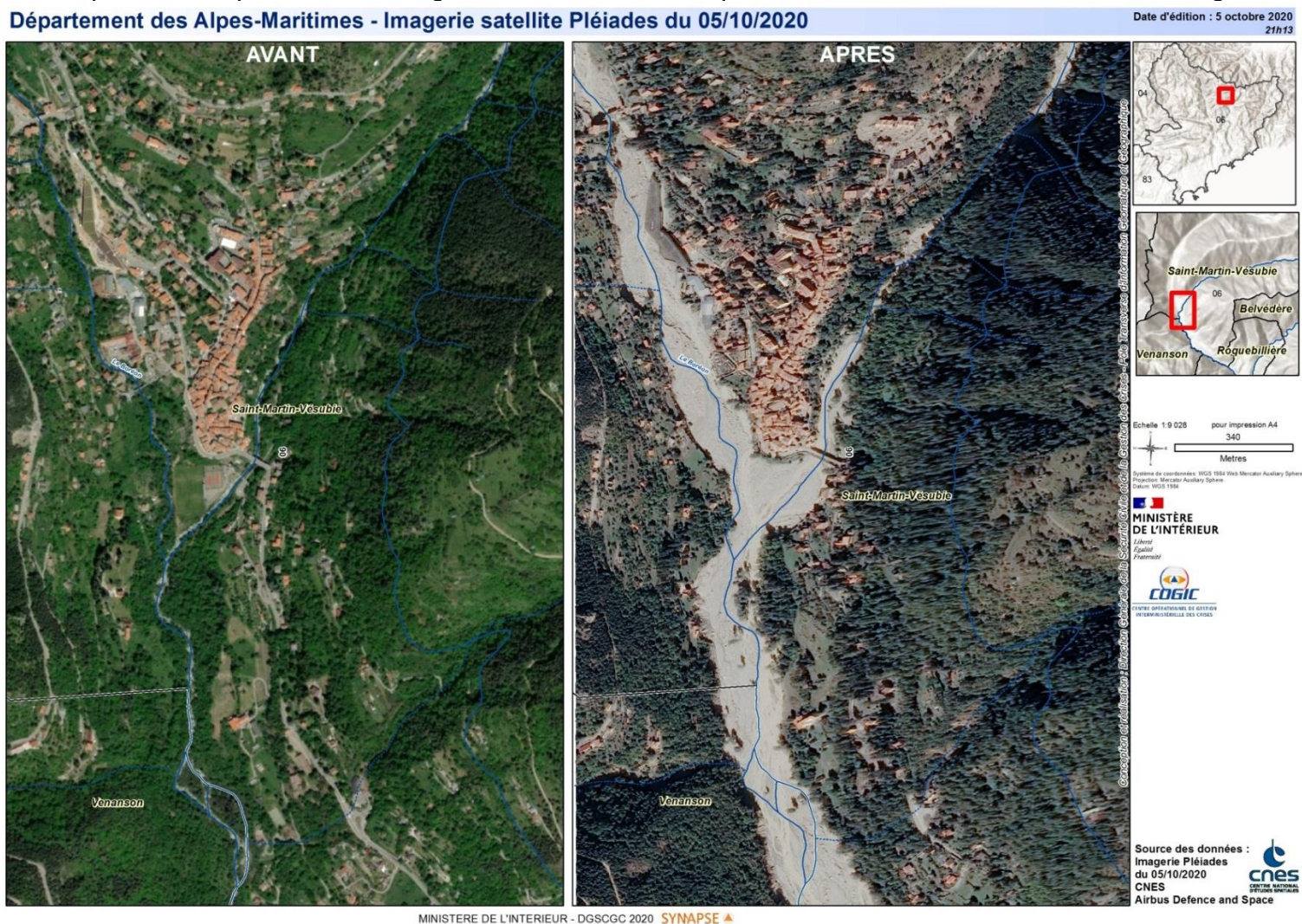
Sujet : une catastrophe dans les Alpes-Maritimes (France) en octobre 2020.

Le dossier comporte trois documents :

Document	Source des documents
Document 1	Extrait du compte Twitter de la Sécurité civile posté le 6 octobre 2020.
Document 2	Extrait d'un article du journal <i>Le Télégramme</i> , publié le 7 octobre 2020 à 13h30.
Document 3	Extraits de l'alerte de la préfecture des Alpes-Maritimes présenté sur le site Internet de la préfecture en date du 1 ^{er} octobre 2020.

Document 1 : les outils pour analyser les dommages.

Légende accompagnant le document : « Déclenché à la demande du COGIC¹, le système CopernicusEMS², en lien avec le CNES³, fournit une analyse des dommages causés par les intempéries et des images des infrastructures impactées. Des informations essentielles à la gestion de crise. »



Source : Compte twitter de la Sécurité civile, 6 octobre 2020.

1. COGIC : centre opérationnel de gestion interministérielle des crises ; 2. CopernicusEMS : Système européen de cartographie pour répondre aux catastrophes ; 3. CNES : centre national des études spatiales.

Document 2 : une analyse de l'événement par un journaliste.

« Trois vallées au nord de Nice ont été frappées vendredi par des pluies torrentielles et des crues brutales qui ont fait au moins quatre morts¹. Les images satellites prises avant et après la catastrophe témoignent de l'ampleur des dégâts.

Trois vallées des Alpes-Maritimes ont été dévastées par les intempéries de vendredi, faisant au moins quatre morts, huit personnes disparues et treize autres « supposément disparues ». Elles ont aussi frappé jusqu'en Italie, avec deux morts dans le Val d'Aoste et le Piémont. Au-delà des pertes humaines, les destructions sont considérables : maisons englouties ou éventrées par dizaines, routes coupées et sans doute impraticables pendant de longues semaines, réseaux d'eau potables anéantis. Des cimetières, à Tende ou Saint-Martin-Vésubie, ont été endommagés et des dizaines de cercueils emportés par les eaux. La reconstruction nécessitera des sommes significatives et des mois d'efforts. À ce stade, le montant des dégâts estimé par les services de la Métropole Nice Côte d'Azur – dont dépendent les vallées de la Vésubie et de la Tinée – est déjà de 600 millions d'euros pour ce qui relève de la seule maîtrise d'ouvrage métropolitaine. Du côté du département des Alpes-Maritimes, on avance le montant de 500 millions d'euros pour les seules routes départementales.

Des images satellites pour aider les secours

Dans ce contexte, le Centre national d'études spatiales (CNES) a activé, samedi, les satellites Pléiades afin de réaliser des images des différentes zones touchées, notamment les vallées de la Vésubie et de la Roya. Lundi, les premières images non nuageuses ont été mises à disposition de la Sécurité civile, des préfetures, des services de secours, etc. en tant qu'outil d'aide à la gestion des secours. [...] »

Note :

1. Le bilan s'élève à 9 morts à la mi-novembre 2020.

Source : *Le Télégramme*, publié le 7 octobre 2020 à 13h30.

Document 3 : extraits de l'alerte de la préfecture des Alpes-Maritimes (1^{er} octobre 2020).

« Météo-France a émis un bulletin de vigilance ORANGE pour « pluies-inondations » et « orages » pour le département des Alpes-Maritimes, **pour un épisode prévu demain, vendredi 2 octobre à partir de 8h00**. [...] Les cumuls de pluies attendus sur l'épisode jusqu'à samedi matin seraient de l'ordre de 100 à 150 mm sur de larges zones avec localement 200 à 250 mm. Météo France précise qu'un passage en vigilance rouge est possible en cours de journée. [...]

Mesures prises :

Compte tenu de l'intensité du phénomène annoncé, le Préfet a pris la décision de fermer, ce vendredi 2 octobre 2020, l'ensemble des établissements scolaires, publics et privés, du département des Alpes-Maritimes : écoles maternelles, primaires, collèges et lycées, crèches et universités.

Les sorties scolaires sont donc annulées.

Les transports scolaires sont également annulés pour toute la journée de demain.

Pour veiller à la sécurité des personnes, le préfet des Alpes-Maritimes activera le centre opérationnel départemental le vendredi 2 octobre 2020 à 7h00, chargé de coordonner les remontées d'informations des collectivités, des services météorologiques et de secours.

La cellule d'information au public (CIP) sera activée dès **demain 9h00** et joignable au 04 93 72 22 22. La cellule d'information du public est activée afin de répondre aux demandes des particuliers. En aucun cas il [le numéro de téléphone] ne doit être utilisé par les médias.

Le préfet appelle à la plus grande vigilance de chacun.

Rappel des conseils de comportement pour la population/précipitations :

Restez chez vous, en étage

Éloignez-vous des cours d'eau et rejoignez un point haut

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée

Ne descendez pas dans les sous-sols

N'évacuer que sur ordre des autorités et emportez votre kit d'urgence

N'utilisez pas votre véhicule

Ne circulez sous aucun prétexte en bord de mer

[...]

Tenez-vous informé(e)s sur le Twitter et le Facebook de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://twitter.com/prefet06> et <https://www.facebook.com/Prefecture06/>
Nous vous tiendrons informés très régulièrement de l'évolution de la situation. »

Source : Site Internet de la préfecture des Alpes-Maritimes. Communiqué en date du 1^{er} octobre 2020.

Questions :

1. Racontez les événements qui se sont produits au nord de Nice, le 5 octobre 2020. (Document 2)

Réponse possible : Au nord de Nice se sont produits des orages violents avec des pluies intenses qui ont provoqué des glissements de terrain, des crues violentes et des inondations. Ces pluies ont causé des destructions de maisons, de routes et la mort de nombreuses personnes.

2. Identifiez l'aléa et les conséquences des événements du 5 octobre 2020 pour le territoire des Alpes-Maritimes.

Réponse possible : Aléa et risque sont mentionnés comme notions dans les programmes d'enseignement. On attend que le candidat puisse identifier l'aléa : des orages violents et des pluies abondantes ; les conséquences sont le risque d'inondation. On valorisera le candidat qui utilise la notion de risque et évoque la notion de vulnérabilité (étroitesse de la rivière, pentes, aménagements dans la vallée et le lit du cours d'eau...).

3. À partir du document 1, réalisez le croquis de Saint-Martin-Vésubie (annexe 2 à rendre avec votre copie) en :

- localisant les éléments mentionnés dans la légende.
- localisant Saint-Martin-Vésubie.
- donnant un titre au croquis.

4. Identifiez les acteurs concernés par la crise (reproduisez le tableau sur votre copie).

(NB : Il peut y avoir plusieurs acteurs dans un même document.)

Document	Acteurs
Document 1	
Document 2	
Document 3	

Réponse possible :

Document	Acteurs
Document 1	<i>COGIC CNES</i>
Document 2	<i>Habitants des trois vallées Service de la métropole Nice Côte d'Azur Département CNES Sécurité civile Préfecture Service de secours</i>
Document 3	<i>Metéo France Préfecture</i>

5. Complétez le schéma (annexe 3) en indiquant les différentes actions menées pour gérer la crise. (Documents 1, 2 et 3)

Avant la crise	
Pendant la crise	
Après la crise	

Réponse possible :

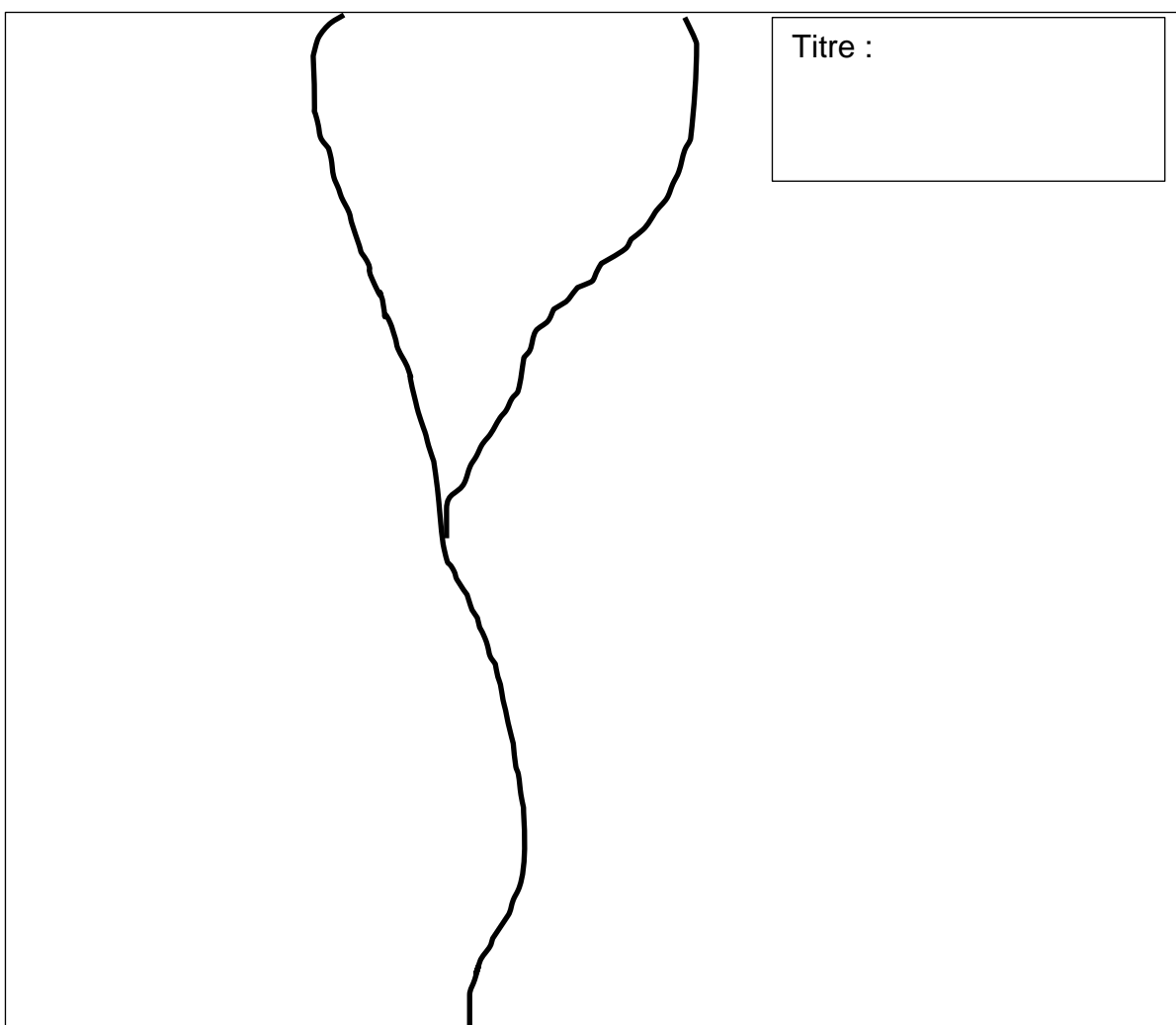
Avant la crise	<ul style="list-style-type: none">• <i>alerte population, conseils, décisions (interdictions) ;</i>• <i>mise en place d'une cellule de gestion de crise et d'information ;</i>• <i>mobilisation des services de l'État et des collectivités territoriales</i>
Pendant la crise	<ul style="list-style-type: none">• <i>secours aux individus ;</i>• <i>protection des biens et des personnes ;</i>• <i>information des populations.</i>
Après la crise	<ul style="list-style-type: none">• <i>état des lieux ;</i>• <i>aide aux populations ;</i>• <i>reconstruction.</i>

6. Justifiez l'affirmation suivante : l'État développe des systèmes d'information et l'éducation des populations afin d'améliorer la gestion des risques.

Réponse possible :

L'État utilise les systèmes d'information comme les outils du CNES (images satellites), les outils de communication (média, Internet) et les réseaux sociaux (Twitter, Facebook) pour communiquer des informations aux populations (alerte...). Par ailleurs, l'efficacité passe par l'éducation des populations (le communiqué comporte les gestes à faire/ne pas faire). De même, les programmes scolaires d'enseignement comportent la connaissance des risques, etc.

Annexe 2 : (à rendre avec votre copie)



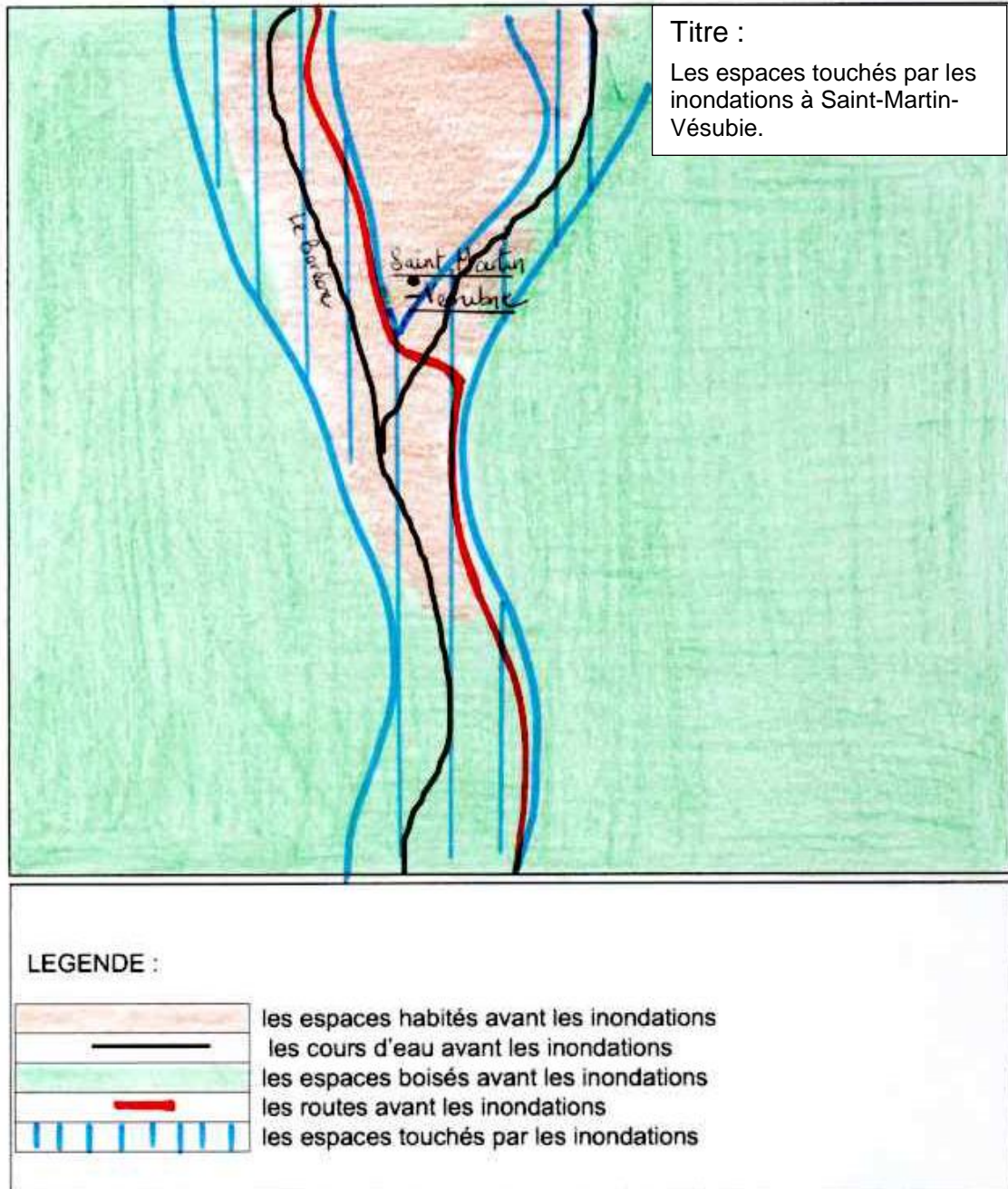
Titre :

LEGENDE :

	les espaces habités avant les inondations
	les cours d'eau avant les inondations
	les espaces boisés avant les inondations
	les routes avant les inondations
	les espaces touchés par les inondations

Réponse possible :

Annexe 2 : (à rendre avec votre copie)



3^e partie : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Compétences :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

- Termes et notions qui peuvent être mobilisés (non exhaustif): assemblée, démocratie représentative, liberté d'expression, parti politique, pluralisme, responsabilité, révolution numérique, Internet.

Le dossier se compose de deux documents :

Document	
Document 1	<i>Le Parisien</i> , 11 avril 2020.
Document 2	Fabien Recker (journaliste), « Avec Stop Covid, on franchit une ligne rouge », PublicSénat, (site Internet du Sénat), 26 mai 2020.

Sujet : la démocratie à l'heure de la révolution numérique.

Présentation du dossier : Stop Covid est une application numérique développée par le gouvernement français dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19¹. Au mois de mai 2020, des débats se déroulent autour de la mise en place de cette application.

Document 1 : Une application « pour tracer le Covid-19 » (*StopCovid*).



Source : *Le Parisien*, 11 avril 2020.

¹ Le terme Covid-19 est le plus généralement employé au masculin, bien que l'Académie française se soit prononcée pour un emploi féminin, en raison de la traduction de « disease » en français, « maladie ».

Document 2 : les débats au Sénat autour de *Stopcovid*. (2020)

« Alors que la Cnil [commission nationale de l'informatique et des libertés] a donné son feu vert au déploiement de l'application de traçage, le Sénat s'apprête à en débattre *via* un vote consultatif mercredi 27 mai. À la chambre haute [Sénat], le projet du gouvernement divise par-delà les clivages politiques. [...]

Sur la base du volontariat, StopCovid permettra à son utilisateur de garder la trace des personnes croisées sur une période de 15 jours, et d'être averti si l'une de ces personnes se déclare testée positive au Covid19. Afin de garantir leur confidentialité, les données seront abritées derrière des pseudonymes.

La crainte du fichage

Initialement très réservée sur le sujet, la Cnil estime dans son communiqué que StopCovid est conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD), le gouvernement ayant suivi les recommandations de son premier avis. Elle formule néanmoins de nouvelles exigences, comme la garantie pour les utilisateurs de pouvoir demander l'effacement de leurs données.

« La Cnil formule un avis juridique et technique » tempère la sénatrice socialiste Sylvie Robert, elle-même membre de la Cnil. « Mais j'ai aussi un avis politique. Je considère qu'en acceptant StopCovid on accepte un modèle de société auquel je n'adhère pas. » Décrite par les défenseurs des libertés, l'application suscite en effet la crainte du fichage.

« Ça ne sert à rien »

Pour Loïc Hervé, « on franchit une ligne rouge ». Le sénateur centriste, co-rapporteur de la commission des lois sur le sujet, siège lui aussi à la Cnil. « On aura conçu une appli qui pourrait dans l'avenir être utilisée à d'autres fins, comme la lutte contre le terrorisme ou la surveillance des mouvements sociaux » met en garde le sénateur. « Or cela n'entre pas en ligne de compte dans l'avis de la Cnil, qui se prononce sur un sujet donné.

[...] À l'instar de nombre de ses collègues, le sénateur socialiste [Jérôme Durain] de la Saône-et-Loire questionne aussi l'efficacité de l'appli. « En Autriche, une appli a été développée et téléchargée 500 000 fois, pour 8,8 millions d'habitants. Les Autrichiens nous disent que ça ne sert à rien, qu'ils se débrouillent très bien avec les brigades humaines. »

Volontariat

[...] « On nous explique que l'épidémie circule moins vite et moins fort » rappelle Jérôme Durain. « Comment donner envie à nos concitoyens de télécharger une appli dont on ne perçoit pas l'utilité, mais les risques ? »

Pourtant fervent défenseur de l'appli de traçage, le sénateur [Les Républicains] de l'Ain Patrick Chaize admet lui aussi que l'efficacité du système n'est pas garantie. « Je ne suis pas sur la ligne du volontariat. Je trouve qu'il enlève tout l'intérêt d'une application comme celle-là. C'est comme les gens qui mettent le masque et ceux qui ne le mettent pas. On ne va pas au bout de la démarche » regrette le sénateur [...].

Vote consultatif

Mercredi 27 mai en soirée, des sénateurs divisés seront donc amenés à débattre puis à voter sur la proposition du gouvernement. « La façon dont c'est amené, à 21h30 pour un vote indicatif, n'est pas à la hauteur des enjeux » juge Jérôme Durain. « On est dans un entre-deux qui définit bien cette zone grise où vient se situer

StopCovid, à la fois dans le champ de l'utilité sanitaire et dans le champ des libertés publiques. »

[...] Bien que le vote soit indicatif, « si le Parlement devait s'opposer au déploiement de StopCovid, l'application ne serait pas déployée » a fait savoir le secrétaire d'État chargé du numérique Cédric O dans un entretien accordé au *Figaro*. »

Source : Fabien Recker (journaliste), « Avec StopCovid, on franchit une ligne rouge », PublicSénat, (site Internet du Sénat), 26 mai 2020.
<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/stopcovid-on-franchit-une-ligne-rouge-182728>

Questions :

1. Citez les objectifs recherchés par le gouvernement avec l'application StopCovid (documents 1 et 2).

Réponse possible :

Les objectifs recherchés par le gouvernement sont :

- *faciliter la détection des cas contacts, éviter l'expansion de la maladie, la contagion.*
- *rendre plus efficace la politique de tests...*

L'objectif est sanitaire. L'État veut protéger la population et utilise des moyens modernes.

2. Après avoir défini ce qu'est le Sénat, décrivez son rôle dans cette situation. (Document 2).

Réponse possible : le Sénat est l'une des deux assemblées représentatives. (« Chambre Haute »). Le Sénat vote les lois. Ici, le sénat va se prononcer sur le projet présenté par le gouvernement : il va donner un avis consultatif.

3. Identifiez et classez les arguments des hommes politiques sur StopCovid dans le tableau que vous reproduirez sur votre copie : (document 2)

Arguments favorables à StopCovid	Arguments défavorables à StopCovid

Réponse possible :

Arguments favorables à StopCovid	Arguments défavorables à StopCovid
<i>Utilité sanitaire</i>	<i>Défense des libertés</i>
<i>Volontariat des citoyens</i>	<i>Crainte du fichage</i>
<i>Confidentialité des données ; protection de l'anonymat</i>	<i>Manque d'efficacité</i>
	<i>Crainte de dérives</i>
	<i>Inutilité car ralentissement de l'épidémie</i>

4. Expliquez la phrase soulignée dans le texte.

« On est dans un entre-deux qui définit bien cette zone grise où vient se situer StopCovid, à la fois dans le champ de l'utilité sanitaire et dans le champ des libertés publiques. ».

Réponse possible : Le propos du sénateur permet de mettre en évidence la tension entre le souci de la santé publique (éviter la propagation de l'épidémie, protéger la population qui est une mission de l'État) et les libertés individuelles fondamentales. D'où la crainte du traçage, du stockage et de l'utilisation des données... Le rôle de la CNIL est de protéger et d'assurer le respect des lois et des libertés à l'heure de la révolution numérique.

La situation de tension entre protection sanitaire et préservation des libertés offre un espace au débat démocratique.

5. En démocratie, la collecte des données personnelles par les applications numériques et les réseaux sociaux peut susciter le débat. Vous identifierez les éléments de ce débat et présenterez quelques-uns des arguments en faveur de l'encadrement de cette collecte et d'une utilisation responsable des réseaux sociaux par les usagers. Vous pourrez, pour illustrer votre propos, vous appuyer sur les repères et notions du programme d'EMC mais aussi sur la manière dont vous gérez vos données personnelles au quotidien.

Réponse possible : l'élève pourra justifier avec une argumentation pertinente et faire référence à la loi Informatique et libertés de 1978 ou encore à la CNIL, au RGPD (évoqués dans les documents), à la préservation des libertés et des droits mais aussi à la nécessaire responsabilité des citoyens. Il pourra montrer que c'est l'honneur de la démocratie de permettre le débat et d'offrir aux citoyens des garanties. L'élève pourra montrer également que les GAFAM collectent de nombreuses données sur les citoyens qui sont parfois revendues. Il pourra également montrer comment il utilise le numérique et porte attention aux traces qu'il peut laisser sur le net.